

Le 14 décembre 2011

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2011 de la Municipalité Paroisse de Notre-Dame de Lourdes, tenue au 830, rue Principale à Notre-Dame de Lourdes, le vingt-quatrième jour d'octobre deux mille onze à dix-neuf heures.

Sont présents:

M. Jocelyn Bédard, maire
M. Donald Laliberté, conseiller siège no 1
M. Jean-François Carrier, conseiller siège no 2 (ABSENT)
M. Yannick Lemire, conseiller siège no 3
Mme Sophie Samson, conseillère siège no 4
M. Jimmy Fiset, conseiller siège no 5
M. Yves Payette, conseiller siège no 6

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la session régulière
 - 1.1 Mot de bienvenue
 - 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 3.0 Nomination de la personne responsable du Comité Mada
 - 4.0 Résolution d'engagement de la municipalité
 - 5.0 Questions de l'assemblée
 - 6.0 Levée de la séance
-

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Jocelyn Bédard, Madame Danielle Bédard fait fonction de secrétaire.

R11-12-195
Ordre du jour

Il est proposé par Madame Sophie Samson et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

ADOPTÉE

R11-12-196
Nomination
personne
responsable
du MADA

Il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer Monsieur Yves Payette comme personne responsable du Comité MADA, municipalité amie des aînés, de Notre-Dame de Lourdes. Le comité a été formé sous la résolution numéro R11-11-171.

ADOPTÉE

R11-12-197
Engagement
de la
municipalité -
Programme
PIQM

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame de Lourdes est inscrite comme municipalité admissible à la démarche MADA;

Il est proposé par Monsieur Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers que le projet présenté et proposé dans le cadre du programme PIQM, programme d'infrastructures Québec-Municipalités et dans le but de réaliser des améliorations dans les infrastructures utilisées par les aînés, soit autorisé et que la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

ADOPTÉE

La période des questions s'ouvre à 19h12 et se termine à 19h12.

Le 14 décembre 2011

R11-12-198
Levée de la
séance

Il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 19h14.

ADOPTÉE

MAIRE

Directrice générale/secrétaire-trésorière

Je, Jocelyn Bédard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Initiales